



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**COMMUNES D'ANDRÉSY, DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY,
DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ET DE TRIEL-SUR-SEINE**

MAIRIE D'ANDRÉSY

18 AVR. 2023

ARRIVÉE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Préalable au projet d'acquisition de parcelles nécessaires à la constitution d'une réserve foncière

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition de parcelles nécessaires à la constitution d'une réserve foncière,
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 31 jours, **se tiendra du jeudi 11 mai 2023**

d'ouverture des bureaux au public,

- soit adressées par écrit à la commission d'enquête domiciliée pour cette enquête à la mairie de Carrières-sous-Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre de la mairie,
- soit consignées sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : **<http://amenagement-boucle-de-chanteloup.enquetepublique.net>,**
- soit transmises par courrier à l'adresse électronique dédiée à l'enquête : **amenagement-boucle-de-chanteloup@enquetepublique.net.**

Commission d'enquête :

Président : Monsieur Reinhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle, à la retraite

Membres titulaires :

- Monsieur Laurent CADET, docteur en génie civil – Expert en bâtiment et construction
- Monsieur Alain RISPAL, cadre supérieur dans le transport de voyageurs, à la retraite

Lieux de consultation du dossier :

Les dossiers d'enquête seront mis à la disposition du public :

- dans les mairies d'Andrésey, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.
- Sur le site internet dédié :
<http://amenagement-boucle-de-chanteloup.enquetepublique.net>

Dépôt des observations :

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet ainsi que sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'Andrésey, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels

net.

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures suivants :

À la mairie d'Andrésey :

- **Mardi 30 mai 2023** : de 9h à 12h

À la mairie de Carrières-sous-Poissy :

- **Jeudi 11 mai 2023** : de 9h à 12h
- **Samedi 27 mai 2023** : de 9h à 12h
- **Mercredi 31 mai 2023** : de 9h à 12h
- **Samedi 10 juin 2023** : de 9h à 12h

À la mairie de Chanteloup-les-Vignes :

- **Jeudi 1^{er} juin 2023** : de 14h à 17h
- **Mardi 6 juin 2023** : de 9h à 12h

À la mairie de Triel-sur-Seine :

- **Mercredi 24 mai 2023** : de 14h à 17h
- **Samedi 3 juin 2023** : de 9h à 12h

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies d'Andrésey, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (**<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>**).